

L'accès à la réussite au collégial

L'Association professionnelle des aides pédagogiques individuels (APAPI) est un organisme sans but lucratif qui regroupe plus ou moins 140 aides pédagogiques individuels (API) répartis dans l'ensemble du réseau collégial incluant les collèges privés. Un des principaux objectifs de l'APAPI est de faire l'étude de problèmes reliés aux activités professionnelles des API en vue d'en faciliter la solution. Le rapport 2010 du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation s'inscrit à l'intérieur de cet objectif. Dans une perspective d'éducation pour l'inclusion, voici un court mémoire qui met en contraste l'accès à l'éducation versus l'accès à la réussite à l'enseignement postsecondaire.

Les derniers changements au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ont considérablement modifié les critères d'admission au collégial. D'une part, des modifications faites en 2007 visaient les élèves titulaires du Diplôme d'études secondaires (DES) ou du Diplôme d'études professionnelles (DEP) en leur imposant, le cas échéant, des cours de mise à niveau pour être admissibles au collégial. D'autre part, des modifications plus importantes en 2008, permettaient d'admettre des élèves avec une formation et une expérience que le collège jugeait suffisantes ou encore des élèves à qui il ne manque qu'un maximum de six unités pour obtenir leur DES. Par ce règlement, les collèges ont donc pu ouvrir leurs portes à de nouvelles clientèles. Ces nouvelles clientèles sont composées d'élèves admis au collégial sans avoir complété le Diplôme d'études secondaires mais ayant eu un accident de parcours à la fin du secondaire. Ces personnes pourront désormais commencer des études collégiales au secteur régulier, tout en complétant les unités manquantes du secondaire, jusqu'à un maximum de 6 unités, durant leur première session au collégial.

L'accès au collégial pour les clientèles dites émergentes s'est également accru au fil des dernières années. La clientèle dite émergente comprend les élèves ayant des troubles d'apprentissage, des troubles déficitaires de l'attention, des problèmes de santé mentale et toute autre déficience neurologique, sensorielle, physique ou motrice. Les collèges ont l'obligation d'accommoder cette clientèle pour favoriser leur réussite. Il s'agit là de s'adapter au modèle québécois de l'école inclusive.

En raison de l'admissibilité de ces nouvelles clientèles, force est de constater que l'accessibilité aux études collégiales a augmenté. Mais qu'en est-il de l'accès à la réussite au collégial ? Ces « nouveaux élèves », qui peuvent maintenant accéder au cégep, sont des clientèles beaucoup

plus faibles et donc plus à risque au niveau de la réussite scolaire. Les collèges sont confrontés à un double défi : celui de mettre en branle des procédures d'admission toutes nouvelles, et, simultanément, des mesures d'accompagnement et d'aide à la réussite pour ces nouvelles clientèles. Se confrontent alors deux paradigmes difficiles à conjuguer en si peu de temps : celui de la réussite et celui de l'accessibilité au collégial. Les collèges, tout comme leurs partenaires du secondaire, peinent à s'y retrouver, à bien informer les jeunes et leurs parents. De plus ils doivent rencontrer toutes les exigences administratives de ces réformes consécutives.

Il en résulte qu'une grande proportion de ces élèves se retrouve en situation d'échec dès leur première session au cégep. Les travaux menés par le Cégep Marie-Victorin illustrent bien cet état de fait. À l'automne 2008, 70 élèves ont été admis sans DES. De ce nombre, seulement 20 (29%) ont réussi tous les cours auxquels ils étaient inscrits. La majorité des élèves a donc vécu l'échec. 33 élèves sur 70 (47%) se retrouvaient même en situation majeure d'échec (plus de 50% des cours échoués). Il s'agit là de faits vérifiables. Lors de différentes réunions de travail dans toutes les régions, les membres de notre association constatent les mêmes défis mais surtout, bien souvent, les mêmes écueils. Aurait-on surestimé les capacités de réussite de cette clientèle étudiante?

Vivre l'échec, pour un jeune, ne contribue certainement pas à l'estime de soi. Au contraire, l'échec conduit à un sentiment d'incompétence face aux études, un sentiment qui a probablement débuté lors des études secondaires (absence du DES, manque de motivation, échecs, orientation imprécise, accidents de parcours) et qui se concrétise au collégial. En lui rendant possible l'accès au cégep sans les acquis scolaires fondamentaux et sans mesure d'encadrement ou d'aide à la réussite répondant à ses besoins, on ne donne pas à l'élève un accès réaliste à la réussite scolaire et, encore moins, un accès à un diplôme. Le MELS et les collèges ont tout intérêt à mettre en place des mesures de suivi et d'encadrement de ces élèves qui sont à risque d'échec.

Les clientèles dites émergentes, elles aussi, nous arrivent en nombre croissant, mais les ressources professionnelles spécialisées pour travailler avec elles ne suivent pas et ce, malgré les efforts d'embauche des collèges suite aux récents transferts fédéraux. Nous serons toujours d'accord avec le principe de l'école inclusive, à condition bien sûr de voir que les investissements qui s'y rattachent sont suffisants et à la mesure des attentes de réussite de ces élèves. Sinon, malheureusement, l'accès aux études devient un leurre et le seul vrai résultat est l'échec de l'étudiant.

Par ailleurs, il est important de porter à votre attention que les programmes d'études, particulièrement les programmes techniques, sont déjà d'une lourdeur considérable. Dans plusieurs de ces programmes, cette lourdeur ne permet pas, de façon réaliste, à l'élève de suivre tous les cours normalement prévus au programme en même temps que ceux qu'il doit compléter au secondaire. Ainsi, avant même que la première session ne soit terminée, l'élève suit déjà un cheminement particulier et ne pourra pas compléter son programme dans les

temps prescrits. La recommandation du Conseil supérieur de l'éducation était à l'effet de placer ces élèves en Accueil et intégration avec un horaire allégé permettant de rencontrer toutes les exigences. Or l'expérience de Marie-Victorin confirme que, même en session d'Accueil et Intégration avec un horaire réduit, cette clientèle avec DES incomplet n'y arrive pas. Comment alors espérer voir le faible pourcentage parmi ceux qui ont réussi cheminer avec succès dans les programmes techniques? Déjà, les taux d'obtention de diplôme dans les temps prévus pour nos clientèles régulières peinent à atteindre 50% ! Selon nous, les sessions d'Accueil et intégration donnaient déjà une chance à cette clientèle d'intégrer les études. Il faut analyser les taux de réussite tout programme, peu importe le délai d'obtention du diplôme, pour les étudiants ayant fait une session d'accueil et intégration pour constater l'énorme défi de cheminement scolaire vécu par ces étudiants! Partout dans les collèges, il y a explosion d'inscriptions en Accueil et intégration. Sommes-nous en train de créer un 4^e pallier d'études au Québec, soit un « entre-deux secondaire / collégial »?

Nous recommandons fortement que soit, sans délai, mis sur les tables de travail des collèges et des conseillers pédagogiques du ministère des études portant sur les taux de réussite et les mesures à instaurer en regard des difficultés de ces nouvelles clientèles. Ainsi, peut-être, arriverons-nous ensemble à réduire le fossé entre le paradigme de l'accès au collégial et celui de la réussite.

Conseil d'administration de l'A.P.A.P.I.